

Syndicat CFDT de l'Enseignement Privé de Haute-Normandie  
25 place Gilles Martinet - 76300 Sotteville lès Rouen

FEP  
CFDT

Dispensé de timbrage

Rouen CDIS

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE** 

DÉPOSÉ LE 24/09/2013



*S'engager pour chacun,  
agir pour tous*

*Septembre 2013*

**PERMANENCE :**

SOTTEVILLE LES ROUEN  
le **mardi** de 16h à 19h  
☎ : 02 32 08 35 54  
25 place Gilles Martinet

**n° 73**

Périodicité: 5 fois par an.  
CPPAP 0608 S 05174  
Imprimé par nos soins  
25 place Gilles Martinet  
76300 Sotteville Lès Rouen  
Directeur de publication :  
Michelle Hui  
Bureau de dépôt, Rouen CDIS  
Dispensé d'affranchissement  
Routage 206  
Prix de vente : 0,90 €

haute.normandie@fep.cfdt.fr

fax : 02 32 08 33 43

## Obligations de service



La Fep se battait depuis plusieurs mois pour améliorer les obligations de service des enseignants du privé afin de les rapprocher de celles du public.

Une note est parue fin juillet en réponse aux 2200 pétitions et occupations de DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en avril dernier.

La nouvelle note de service donne en partie satisfaction dans la mesure où elle encadre le principe d'annualisation.

### Les trois points clés :

- Dans les classes de la filière générale : pas d'annualisation

Autrement dit, en 2<sup>de</sup> générale et en série S, l'horaire hebdomadaire payé correspond à l'horaire hebdomadaire défini par les programmes de l'Éducation nationale (soit horaire calculé sur 36 semaines)

- Dans les classes des filières technologiques et professionnelles, « les horaires libérés lorsque les élèves sont en stage permettent aux équipes d'assurer le suivi pédagogique des élèves en stage, la concertation et/ou autres activités (SCA) »

**C'est ce qui se pratique dans le public.** Le SCA est payé en proportion des heures de cours.

Ainsi les heures non réalisées durant l'absence des élèves n'ont pas à être décomptées, car elles correspondent au travail de suivi des élèves et à la concertation.

- Ne doivent pas être rattrapées, les heures de cours non réalisées pour cause de :

- o Jours fériés tombant pendant la période scolaire.

- o Congés de maladie, de maternité et de paternité.

- o Participation aux examens.

C'est une avancée car les chefs d'établissements ont un cadre moins flou pour établir les fiches de postes. Celles-ci feront d'ailleurs l'objet d'un examen plus attentif de la part des DRAAF.

**Il n'en reste pas moins le cœur du problème : une dotation horaire indigente qui sera au centre de nos revendications cette année encore !**

*Florence Pottier*



### **Brève**

#### **Rassemblement des élus le 10 octobre à Paris**

Ceci concerne les élus DP, CE, CHSCT des établissements privés sous contrat de Haute-Normandie et des organismes de formation.

La CFDT organise le 10 octobre, à Paris, un rassemblement de 5000 élus d'entreprise et d'établissement (CE, DP, CHSCT, ...). Ce sera un grand temps fort de la vie de notre organisation et les syndicats joueront un rôle majeur pour que ce soit une réussite.

La CFDT a engagé une dynamique d'évolution de notre fonctionnement pour aller vers plus de proximité avec les salariés. Nous sommes convaincus que cette proximité repose beaucoup sur nos élus, présents sur les lieux de travail, et que nous devons les accompagner et valoriser leur action. **Une action qui est largement reconnue par les salariés comme l'a montré notre très bon résultat aux élections de représentativité.**

Avec le rassemblement du 10 octobre nous voulons amplifier ce mouvement pour :

- ♦ donner une plus grande visibilité à l'importance que nous accordons aux élus CFDT
- ♦ valoriser les acteurs de terrain et le travail qu'ils réalisent au quotidien
- ♦ montrer la présence, la force et les résultats obtenus par la CFDT dans les entreprises et les administrations.

Pour atteindre ces objectifs, toute la CFDT doit être mobilisée.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, envoyez-nous un courriel à :

haute.normandie@fep.cfdt.fr pour vous inscrire.

Nous vous préciserons les modalités pour vous y rendre.

**Merci de ne plus utiliser l'adresse électronique :  
Fep@cfdt-hn.fr**

## Sommaire

- Agricole: Obligations de service 2
- Rassemblement des élus 2
- Edito 3
- Sommaire 3
- Enseignants: Référentiel de compétences 4
- Brève trésorerie 4
- PSAEE: Point sur la situation 5
- Droit privé: Permanence téléphonique 5
- Erratum 5
- Enseignants: Reconversion 6, 7 et 8
- 1er degré: Mouvement et promotion 8
- 2nd degré: Mutations 9
- Enseignants: Formation initiale 10
- Communiqué de presse FEP 10
- Charte de la laïcité 11
- Calendrier 12
- Epreuve de langue au Bac 12
- Le site CFDT 12



**FORMATION ET  
ENSEIGNEMENT  
PRIVÉS  
HAUTE-NORMANDIE**

## Edito



Une rentrée sereine, riche de projets mais porteuse de beaucoup d'attentes.

Nous avons profité d'un été ensoleillé et nous souhaitons garder en mémoire ces bons moments de détente, pour la majorité d'entre nous.

Nous pressentons que l'Ecole n'échappera pas aux mutations en cours.

La réforme des rythmes scolaires, l'introduction du numérique par des nouvelles applications pédagogiques des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les réformes à venir sur les programmes, l'éducation prioritaire vont bousculer nos habitudes. Les débats et décisions prises sur l'évolution du métier d'enseignant, la réforme du collège nous concernent tous. Il nous faudra être réactif, innovant, constructif. Les enjeux sont importants.

Rien n'est possible sans une formation en adéquation avec les exigences de la profession, qu'elle soit initiale ou continue elle est l'élément nécessaire à notre réussite. Nous devons la défendre et revendiquer un niveau de qualité performant.

Cette rentrée est aussi marquée par la charte de la laïcité qui est un rappel des valeurs fondant notre République et que la Fep approuve totalement.

L'actualité concerne également nos retraites. Dans le projet de réforme des retraites proposé par le gouvernement, de nombreuses revendications de la CFDT ont été retenues : pérenniser les pensions, réduire les inégalités, prendre en compte la pénibilité, améliorer les droits anticipés à la retraite des travailleurs handicapés. Cependant l'allongement progressif de la durée de cotisation va générer de grandes difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant mais également dans celui des personnels de droit privé.

Il faudra agir pour revendiquer une véritable qualité de vie au travail. Aujourd'hui les conditions actuelles ne permettent pas d'envisager de travailler jusqu'à soixante-huit ans, pour certains. Il faudra aussi résister pour défendre des mesures équitables.

La Fep sera force de propositions dans tous les domaines où elle pourra agir conformément aux valeurs défendues par la CFDT que sont : la démocratie, la justice, l'émancipation, la solidarité. Mais pour cela nous avons besoin de vous tous militants, syndiqués. Rien ne pourra se faire dans les syndicats sans votre participation active, sans votre aide. Plus que jamais le collectif est l'outil qui peut nous permettre de gagner en obtenant ce que nous souhaitons, encore faut-il que chacun d'entre nous se sente concerné et agisse en conséquence. Le syndicat est présent à vos côtés pour vous informer, vous aider et vous soutenir, participez à votre manière et à votre rythme à la vie du collectif.

La chance que nous avons est de vivre au jour le jour cette grande mutation, le pire est de subir les événements, le meilleur est d'en être acteur.

Je souhaite que cette année scolaire vous donne de grandes satisfactions et qu'elle soit réussie à la hauteur de vos attentes.

*Patricia Jouanneau*

### Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Il a été approuvé massivement au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) le 6 juin, il définit de façon très explicite les compétences attendues chez les professeurs et documentalistes. Ce référentiel s'applique aux enseignants recrutés par l'enseignement privé sous contrat. Voir le BO du 25 juillet 2013 :

([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73066](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)).

Les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation sont désormais au nombre de 19. Il est important d'en avoir connaissance car c'est un outil de référence pour déterminer la ou les formations dont vous avez besoin pour satisfaire aux exigences du métier. Il est à noter que les enseignants ne sont plus les seuls concernés.

Voici la liste de ces compétences que vous pouvez retrouver sur le site référencé au-dessus.

#### Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- 1- Faire partager les valeurs de la République
- 2- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

#### Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- 3- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- 4- Prendre en compte la diversité des élèves
- 5- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- 6- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- 7- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- 8- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- 9- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

#### Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- 10- Coopérer au sein d'une équipe
- 11- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- 12- Coopérer avec les parents d'élèves
- 13- Coopérer avec les partenaires de l'école
- 14- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

#### Compétences communes à tous les professeurs

- 15- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- 16- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

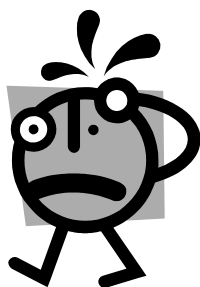
#### Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- 17- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- 18- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- 19- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves



---

### Brève trésorerie



#### Evolution du système de gestion de la CFDT

Un nouveau système de gestion des adhérents et des cotisations a été mis en place par la Confédération CFDT en mai dernier. Il a connu des débuts balbutiants qui ont amené quelques dysfonctionnements dans la gestion des modifications concernant nos adhérents (inscriptions, annulations, changement de RIB ou

d'adresse...). Les prélèvements automatiques de cotisation (PAC) n'ont pas été affectés.

Nous ne sommes pas responsables de ce fait et les choses devraient rentrer dans l'ordre rapidement.

Nous allons procéder aux vérifications nécessaires et prions les personnes concernées par ces retards d'enregistrement de nous excuser pour ce désagrément.

N'hésitez pas cependant à nous signaler toute anomalie constatée.

*Le trésorier*



### **Le point sur la situation des salariés à la rentrée**

Dans son jugement pour le procès sur le temps de travail des nouveaux embauchés, intenté par la Fep-CFDT, le Tribunal de Grande Instance a retenu la date du 6 juin 2011 comme date de prise d'effet de la dénonciation partielle de la Convention collective. Il en ressort que la dénonciation a pris effet le 6 décembre 2011 et non le 14 décembre. De ce fait l'accord signé le 13 décembre 2012 ne peut être considéré comme un accord de substitution.

Les avantages individuels acquis s'appliquent de plein droit aux salariés qui faisaient partie des effectifs au 6 décembre 2011. Il faut souligner la volonté des employeurs de négocier dans un cadre apaisé malgré les contentieux en cours. Le collège employeur prend acte du jugement que la Fep-CFDT a gagné le 2 juillet dernier au sujet du temps de travail des nouveaux embauchés (à partir du 10 novembre 2010). Le collège employeur lève le recours qu'il avait introduit pour faire invalider l'opposition de la CGT et faire ainsi reconnaître comme non majoritaire l'opposition à l'accord du 13 décembre 2012.

### **Les accords signés le 13 décembre sont définitivement non applicables.**

Les établissements sont invités, pour l'instant, à ne pas négocier sur le temps partiel et la complémentaire santé. La négociation est d'abord prévue au niveau national.

### **Les salariés faisant partie des effectifs au 6 décembre 2011 conservent leurs avantages individuels acquis.**

Pour les établissements n'ayant pas d'accord d'entreprise sur le temps de travail, le collègue employeur distingue les salariés embauchés avant le 10 novembre 2010 et ceux embauchés entre le 10 novembre 2010 et le 6 décembre 2011. **Rappelons que les accords d'entreprise restent en vigueur tant qu'ils n'ont pas été dénoncés.**

Suite à la négociation annuelle obligatoire de juin 2013, votre rémunération change. Au 1<sup>er</sup> septembre, le point PSAEE passe à 16,94€ (soit +0,8%). La cotisation prévoyance baissera de 0,3%. Le salaire minimum (brut) est de 1482€. Mais les salariés de l'enseignement catholique sont sans convention collective depuis la fin de décembre 2012.

**Ils méritent mieux que cette situation instable ! La Fep-CFDT œuvre activement pour cela.**

Olivier Caravaca



### **NOUVEAU !**

Permanence téléphonique le mercredi de 16h à 18h (sauf le 6 novembre) pour les personnels de droit privé au 02 32 08 35 54.

### **Brève**

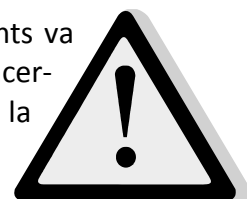
### **Fep'Essentiel : erratum**

La brochure Fep'Essentiel que nous distribuons tous les ans dans les établissements va vous parvenir dans le courant du mois de septembre. Une erreur s'est glissée concernant la grille des salaires des enseignants bi-admissibles dans le second tableau à la page 14.

A l'échelon 3 au lieu de lire 421 il faut lire 436

A l'échelon 4 au lieu de lire 442 il faut lire 457

A l'échelon 5 au lieu de lire 469 il faut lire 483





## Reconversion

Compte-rendu de la rencontre le 29 mai à Sotteville avec Rémi Boyer (concepteur du site Aide aux Profs : <http://www.aideauxprofs.org/index.asp?affiche=Accueil.asp>)

Une quarantaine d'enseignants du premier et second degré appartenant à l'enseignement public et à l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat ont pu échanger avec Rémi Boyer lors de la rencontre organisée par les deux syndicats Sgen (Syndicat Général de l'Éducation Nationale) et Fep -CFDT à Sotteville-Lès-Rouen le 29 mai.

Actuellement l'évolution du métier d'enseignant peut générer des choix professionnels différents pour l'avenir, il faut alors trouver la personne ressource qui aidera, qui conseillera le professeur.

Trois thèmes ont été abordés :

- quelles compétences les enseignants mettent-ils en œuvre dans l'exercice de leur profession ?
- comment anticiper sa reconversion, si nécessaire ?
- quelles fins de carrière possibles pour les enseignants ?

L'objectif de cette rencontre était de permettre à la Fep, et au Sgen, de poursuivre la réflexion, pour transmettre des propositions précises au Rectorat concernant les reconversions et les fins de carrières des enseignants. Ce travail de collaboration devrait s'effectuer dans le courant du deuxième trimestre de l'année scolaire en cours.

### 1 Quelles compétences utilisons-nous dans l'exercice de notre profession ?

L'enseignant utilise l'ingénierie de formation ou l'ingénierie pédagogique dans l'exercice de sa fonction:

- il analyse
- il conçoit
- il réalise
- il évalue

Le changement régulier d'établissement permet de s'adapter à un nouvel environnement bénéfique pour s'améliorer professionnellement.

Le métier devient plus difficile, les carrières seront trop longues, des solutions doivent être trouvées.

**Les « Savoir Faire »** mis en œuvre dans une carrière d'enseignant permettent d'anticiper. On peut citer :

- conduite de projets : classe, groupe, établissement, ...
- travail en équipe ce qui n'est pas commun chez les enseignants
- qualité rédactionnelle : rapports, power point
- implication dans le tissu local : partenariat avec des entreprises pour des visites (PE par exemple, PLP) compétences en négociation
- aptitude à valoriser ses qualités de formateur, démarche dynamique et positive
- esprit de synthèse
- management : chef de projets d'équipe, initiateur et organisateur de sortie pédagogique sur tout un niveau, toutes ces prises de responsabilité sont autant de compétences à mettre en avant qui permettent une progression rapide dans les métiers

**Les « Savoir être » :**

- aptitude à animer
- la créativité permet de durer dans une structure
- être réactif
- avoir le sens de l'organisation
- avoir le sens de la négociation
- avoir le sens des relations humaines
- avoir le sens du service public (rendre compte au supérieur hiérarchique, être honnête, être loyal...)
- adaptation au changement avec l'esprit d'équipe.

Rémi Boyer signale pour clore cette première partie qu'il est important que la reconnaissance des différentes tâches de l'enseignant soit effective pour ne pas être catégorisé comme « travaillant 18h » seulement et ayant 16 semaines de vacances. A vous de les faire connaître, de les valoriser et de les traduire en compétences transférables.

### 2 Comment anticiper sa reconversion, si c'est nécessaire ?

Lassitude, fatigue, j'en ai marre des élèves....

Attention !! Il faut d'abord analyser les raisons pour lesquelles on en arrive à dire cela. C'est en cela que réaliser un pré-bilan de carrière avec des organismes subventionnés comme l'APEC (<http://www.apec.fr/Accueil/ApeclIndexAccueil.jsp>) ou Pôle Emploi est utile.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

En longue maladie ce n'est pas le moment idéal pour changer de profession, il est plutôt conseillé de faire un travail sur soi pour prendre du recul.

Il est très important de ne pas attendre d'être dans une situation intolérable pour changer de profession.

Il est important d'identifier les raisons qui conduisent à faire autre chose, anticiper ce moment de reconversion, et ne pas attendre 55ans ou plus (logique de reconversion très différente).

Un outil de formation à utiliser : **Le DIF (Droit Individuel à la Formation)**

<http://www.education.gouv.fr/cid54014/menh1025270c.html> en 2013 indemnise 90 heures de formation continue possible pour chaque enseignant. Le DIF ne va pas financer le montant de la formation -sauf exception- mais verser une indemnité de temps passé en formation. On peut demander le financement d'une partie de la formation au Rectorat, initialement prévu pour une seconde carrière, mais dans la réalité les budgets se réduisent, il est souvent préférable d'indiquer dans votre demande que vous vous proposez d'en payer 50 à 70%, en demandant le complément. Etre prêt à financer une partie de sa formation fait partie des critères de motivation attendus par l'administration.

**Information supplémentaire actualisée** : la circulaire du 11 juin 2013 précise que « toutes les actions inscrites au PAF (hors public désigné) sont mobilisables au titre du DIF. Les personnels ayant mobilisé leur DIF sur ces actions sont retenus en priorité. Les demandes de formation ne figurant pas au PAF, ne pourront être examinées ». (PAF : Plan Académique de Formation).

La motivation est l'élément essentiel pour obtenir le poste que vous ciblez et « performer » lors de l'entretien de recrutement, il faut que vous ayez une force de conviction, vous devez vous vendre, avoir des idées, être motivé.

Avant l'entretien les atouts à ne pas négliger :

- se rendre sur le site web de l'organisme pour avoir le maximum d'informations
- visiter les locaux (pour les structures en détachement)
- connaître l'entreprise ou le service ciblé.

Son propre réseau de connaissances est fondamental, pensez à le développer, à l'entretenir et à l'activer lorsque ceci est nécessaire.

### 3 Fins de carrière possibles pour les enseignants

Pour le moment le Rectorat incite à changer de niveau ou changer de discipline et si l'enseignant est en incapacité d'enseigner on lui propose la longue maladie et l'invalidité pour fin de carrière. Nous ne pouvons pas nous en contenter.

On peut se reconvertir comme:

- professeur des Ecoles,
- documentaliste (le rapport aux élèves est différent) ceci peut remotiver dans le métier (une VAE : Validation des Acquis de l'Expérience est possible)

On peut aussi :

- passer les concours interne ou externe (enseignement privé) pour un changement de discipline ou de catégorie d'établissement
- devenir chef d'établissement
- devenir formateur.

Dans tous les cas :

- prendre contact
- discuter
- dialoguer
- être intéressé par la structure que l'on souhaite intégrer
- laisser son Curriculum Vitae. Une précision importante, le code à investir pour réaliser un CV : **lister ses compétences, mettre en avant les projets menés, utiliser son expérience pour proposer.**
- la lettre de motivation est fondamentale elle ne doit pas dépasser 20 lignes, au-dessus, elle ira sans doute directement à la poubelle si elle dépasse une page. Soyez concis tout en étant précis et en ciblant votre objectif.

Dans l'enseignement privé, une seconde carrière peut être envisagée en :

- demandant une disponibilité
- créant une entreprise, soit en activité accessoire en restant en activité, soit en démissionnant en demandant une Indemnité Volontaire de Départ (IDV)

Dans tous les cas si vous avez un projet bien précis utilisez la possibilité de cumuler un temps partiel ou mi-temps et une activité accessoire qui peut devenir par la suite une activité à plein temps. Néanmoins, si vous vous mettez en disponibilité pour créer une entreprise vous ne pourrez plus ensuite demander à bénéficier de l'IDV, puisque l'entreprise sera déjà créée.

**Le principe de la double carrière est aussi intéressant, par exemple :**

- profs d'arts plastiques + sculpture, peinture
- profs + conjoint collaborateur (agriculteur et comptable par exemple)
- profs + écrivain (payé alors en droits d'auteurs)

Pour réussir son projet il faut :

- être actif
- étoffer son réseau professionnel
- le délai de réussite à prévoir se mesure en fonction de l'ancienneté, au-delà de 25 ans l'auto-entreprise est une solution

(Suite page 8)

## Intervention de Patrick Karcz directeur de l'Association Territoriale FORMIRIS Haute-Normandie.

<http://www.formiris.org/>

« Formiris est une fédération qui assure la formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement privé, grâce aux fonds versés par le Ministère de l'Education Nationale. Un des axes de travail de l'AT Formiris Haute-Normandie concerne le conseil en formation.

J'adhère et je partage totalement les propos de Rémi Boyer.

L'essentiel est de savoir anticiper en ayant bien analysé sa situation pour définir précisément son besoin en formation ou son projet personnel de reconversion ou l'évolution professionnelle que l'on envisage. Car la réflexion ne peut être menée efficacement et sereinement dans l'urgence.

L'équipe de Formiris Haute-Normandie est constituée de professionnels qui conseillent, orientent, accompagnent l'enseignant qui s'interroge sur sa motivation, son évolution professionnelle ou son changement de métier éventuel. Un parcours de formation réfléchi et concerté est proposé aux enseignants en fonction de leurs demandes. Bien souvent l'enseignant se présente avec davantage d'interrogations que de certitudes, la recherche concertée d'une solution à son problème est d'autant plus rassurant que le suivi du parcours de formation choisi est assuré par l'équipe de l'AT. Un conseil, n'attendez pas d'être en grande difficulté pour envisager un changement dans votre carrière. Une remise à niveau, un changement de discipline, une reconversion, une prise de responsabilités sont autant de projets personnels que Formiris peut vous aider à concrétiser.

Nous accompagnons régulièrement des enseignants de l'enseignement privé dans des parcours de formation individualisés qui peuvent déboucher vers des reconversions, des changements de disciplines, des changements de catégorie d'établissement, des postes à responsabilité. »

### Bibliographie

Rémi Boyer a écrit deux ouvrages, le troisième est en préparation.

« Enseignants...et après ?

Comment préparer et réussir sa seconde carrière. »

Auteur : Rémi Boyer

Editeur : Les Savoirs Inédits

« Enseignants et mobilité professionnelle.

Conseils et outils pour choisir la vôtre »

Auteur : Rémi Boyer

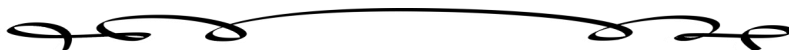
Editeur : Les Savoirs Inédits

[www.aideauxprofs.org](http://www.aideauxprofs.org) : site conçu par Rémi Boyer

Dispositif associatif de secondes carrières des enseignants.

Aide aux enseignants qui souhaitent se réorienter temporairement ou définitivement.

Patricia Jouanneau



## Premier degré

### MOUVEMENT

En avril, lors de la 1ère commission de l'emploi du département de l'Eure, la présidente de la C.E. (Commission de l'Emploi) avait présenté le mouvement comme difficile du fait de la différence entre le nombre de postes vacants (48) et le nombre de postulants (53,5 équivalent temps plein). Le mouvement s'est finalement soldé par un manque d'enseignants titulaires ou de lauréats de concours. Bon nombre de postes (dont toutes les décharges de 6h) seront donc pourvus par des suppléants.

Le département de l'Eure a subi 3 fermetures contre 1 ouverture en Seine Maritime.

De l'avis de tous les membres de la commission, des problèmes liés au manque de formation des nouveaux enseignants sont de plus en plus fréquents. Le tutorat de ces personnes est difficile à assurer et à mener à bien car les enseignants qui en ont la responsabilité n'ont pas de décharge horaire pour accompagner les novices dans leur classe.



### PROMOTION

Un arrêté du 8 août a annoncé une augmentation du taux de promotion hors classe.

Le pourcentage de promus qui était de 2 passera à 3 en 2013, 4 en 2014 et 4,5 en 2015.

Pour le département de l'Eure cela va se traduire par 4 promus et 10 en Seine Maritime.

Le ministère a également annoncé une prime de "suivi et accompagnement des élèves" d'un montant de 400 € (pour un temps plein) réparti en deux fractions égales quel que soit le statut de la personne. Ces sommes seront intégrées aux salaires des mois de décembre 2013 et juin 2014. Les enseignants n'ayant pas travaillé toute l'année percevront leur prime à la fin de l'année scolaire : celle-ci se fera au prorata du temps travaillé.

Dominique Koch





### Mutations

Le temps des vacances est déjà loin, la rentrée déjà bien installée. Dès la première semaine les enseignants sont dans l'action devant leurs élèves dans des classes bien remplies et cela demande immédiatement une énergie sans faille. Pour certains professeurs c'est dans un nouvel établissement car ils ont obtenu une mutation ou bien, après une perte d'heures ou de contrat, ils y ont été obligés. Tous découvrent un autre établissement, un autre directeur, des nouveaux collègues. Ça n'est pas toujours facile.

Comment se sont passées les mutations pour la rentrée 2013 ?

Deux dates sont les clés de ce mouvement : les CCMA (Commissions Consultatives Mixtes Académiques) de début juillet et de fin août au Rectorat. Mais l'essentiel du travail se fait en amont de ces deux réunions dans les Commissions Académiques de l'Emploi (CAE) qui ont lieu à la Direction Diocésaine route de Neufchâtel à Rouen.

Plus de 200 mutations ont été faites au cours de sept CAE.

Les cas des enseignants en pertes d'heures ou de contrat ont été réglés dès juillet non sans quelques difficultés pour quelques-uns. Dans les disciplines de lycée professionnel les difficultés sont plus fortes étant donné que le concours requis est le PLP et non le CAPES. L'obligation d'avoir au moins neuf heures dans la discipline du concours est contraignante. Une demande de dérogation a même été faite au MEN qui a refusé.

Les lauréats de concours ainsi que les détenteurs d'un CDI (après 6 ans de remplacements) ont tous été nommés sur un poste où ils effectueront leur année de stage avant de demander à la rentrée prochaine une mutation pour une affectation définitive.

Nous n'avons toujours pas eu un droit de regard sur la nomination des DA, alors que nous voudrions être sûrs que les plus anciens sont privilégiés. Certains sont en effet sur le point ayant travaillé déjà cinq ou six ans d'obtenir un CDI. Nous avons demandé au Rectorat d'être vigilant et de contrôler le choix des chefs d'établissement.

Deux situations particulières sont à souligner cette année :

Tout d'abord les professeurs qui ont passé le concours exceptionnel (ainsi nommé car seule l'admissibilité est acquise, les épreuves d'admission n'ayant lieu qu'en 2014) se sont vus proposer des CDD à temps partiel pour pouvoir préparer plus facilement le M2. Sept les ont acceptés, onze ont voulu garder un temps complet malgré le supplément de travail mais pour des raisons financières qui se comprennent facilement. Un enseignant admissible n'a pas obtenu l'accord pour enseigner dans l'enseignement privé catholique.... Cet accord obligatoire se passe dans un manque de transparence complet et aucun représentant syndical des maîtres ne peut assister à cet entretien avec un collège de chefs d'établissements (d'où son nom d'accord collégial). Ces enseignants sont donc des « reçus/collés » nouveau concept ! Le Rectorat l'a nommé dans un établissement privé mais non confessionnel. Mais ce n'est pas tout le temps possible.

Ensuite et c'est une situation qui nous intéresse au plus haut point : l'Ecole Industrielle, un lycée professionnel privé rouennais non confessionnel, a fermé ses portes en juin dernier pour des raisons financières. Les professeurs, une vingtaine, se retrouvaient donc sans poste à la rentrée 2013. Qu'allait faire le Rectorat, l'Etat, de ces professeurs titulaires d'un concours spécifique à l'enseignement privé tel le CAER ou le CAFEP ? Ils ont été intégrés dans l'enseignement public comme le prévoit le code de l'Education (R.914-47). Ils conservent leur grade, leur classement indiciaire, donc leur salaire. La nomination sur leur nouveau poste est provisoire pour cette année scolaire. Mais ils entament donc une carrière de fonctionnaire... Seul bémol aucun point d'ancienneté ne leur a été donné, ce qui les handicapera dans une future demande de mutation. La Fep CFDT relaiera auprès du MEN cette carence. Sans nul doute ce reclassement dans le public est une première et pourra servir de référence en cas de besoin. Quatre enseignants ont fait le choix de rester dans le privé. Ils y ont été acceptés avec beaucoup de réserve et sur des critères discutables que nous avons critiqués.

Voilà donc un mouvement où les situations difficiles ont trouvé un règlement. La FEP CFDT est souvent intervenue et objectivement elle a trouvé une écoute constructive en CAE et en CCMA.

**Nous sommes écoutés car nous sommes le syndicat majoritaire grâce à vous. Il ne tient donc qu'à vous que nous le restions. Rendez-vous est donc pris pour les prochaines élections....**

Anne-Marie Viry



En marge des mutations, encore un traitement différent pour les maîtres du privé...La liste complémentaire des reçus au CAER CAPES lettres modernes. Contrairement à ce qui s'est fait dans le public, elle n'a pas été utilisée avant de nommer des délégués auxiliaires. La FEP intervient auprès du MEN mais n'a reçu aucune réponse à ce jour.

## **Formation initiale**

Il était urgent de mettre en place une formation initiale de qualité au plus près du métier d'enseignant.

Cette année scolaire est un peu particulière en raison de la mise en place de deux concours de recrutement.

Quelques précisions sont nécessaires.

Les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement (Espe) sont mises en place depuis cette rentrée. Il est prévu une Espe par académie.

Depuis la réforme précédente de la masterisation, l'enseignement catholique a créé des Instituts Supérieurs de formation de l'Enseignement Catholique (Isfec) qui fonctionnent en lien avec les 5 universités catholiques en France (Lille, Lyon, Paris, Angers, Toulouse).

La maquette générique des concours, définie par des universitaires et les inspecteurs généraux des groupes disciplinaires, a permis l'élaboration des arrêtés des nouveaux concours publiés le 19 avril. Ils sont applicables aux concours organisés à partir de septembre 2013.

Cette formation s'acquiert dans un cursus de Master en privilégiant les acquisitions professionnelles dans le cadre des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF).

Trois catégories d'étudiants se croisent dans les Espe et les Isfec à cette rentrée :

- Les lauréats de concours 2013-1 qui ont passé leurs oraux d'admission et ont validé leur année de M2 en juillet. Ils sont nommés stagiaires depuis le premier septembre et vont recevoir des compléments de formation.

- Les étudiants de M1 ou M2 ou déjà titulaires d'un M2 qui se sont inscrits au concours 2013-2. S'ils sont admissibles et ont validé leur première année de master, ils ont un tiers temps d'enseignement en CDD et suivent leur seconde année de master tout en préparant leurs épreuves d'admission au concours prévues pour juin 2014. Admis au concours et ayant validé leur M2, ils seront nommés stagiaires en septembre 2014. Pour ceux qui ont déjà leur master, le parcours sera aménagé et adapté à leur besoin. Ils prendront un temps d'enseignement supérieur au tiers temps

Ceux qui auront échoué au concours mais auront validé le M1 se verront proposer un parcours de M2 aménagé pour valider un master tout en préparant à nouveau le concours suivant prévu au printemps 2014.

- Les étudiants qui vont entrer en première année de master (MEEF) rénové et organisé en fonction du concours rénové dont la première session est prévue au printemps 2014.

De plus les Espe devraient assurer le conseil et le suivi des bénéficiaires des emplois « d'avenir enseignants » et prendre en charge progressivement la formation continue de tous les enseignants. Le système sera en place à la rentrée 2015.

*Article écrit d'après le Syndicalisme Hebdo  
du 12 septembre 2013*

**Brève**

## **Communiqué de presse de la Fep sur la Charte de la laïcité**

La fep-CFDT se réjouit du rappel de certaines valeurs fondant notre République, rappel effectué au travers d'une Charte de la laïcité.

L'ouverture aux autres et le mieux vivre ensemble s'expriment pleinement dans le cadre d'une laïcité comprise, admise et professée.

Les établissements privés sous contrat sont tenus de respecter les valeurs de la république, bien que rien ne les oblige, dans le cas de la Charte promulguée ce jour, à en faire la publicité.

La Fep regretterait que tel ne soit pas le cas, la laïcité n'étant pas une menace pour le caractère propre des établissements sous contrat.

La Fep tentera de le démontrer lors d'un prochain colloque.

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## ••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## ••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



ministère  
éducation  
nationale



## Calendrier

23 août : CAE (mutation)  
28 août : CCMA (mutation)  
4 septembre : Bureau de rentrée du syndicat  
11 septembre : CTPF Formiris (Commission Territoriale du Plan de Formation)  
13 septembre : Bureau URI  
19 septembre : AG COREC  
20 septembre : Bureau UIS et bureau Formiris

25 septembre : Assemblée Générale de l'UIS de l'Eure  
Du 25 au 27 septembre : bureau fédéral  
2 octobre : Conseil d'administration Formiris  
4 octobre : Bureau URI  
8 octobre : Bureau syndical  
15 octobre : Assemblée des secteurs (Dourdan)  
Du 16 octobre au 18 octobre : Formations à Bierville (SG, droit privé, développement, agricole public)

## Second degré

### La réforme des langues étrangères appliquée au bac 2013

Le programme pour les années de première et de terminale, se compose de 4 notions: 1-espaces échanges, 2-mythes et héros, 3-idée de progrès, 4-lieux et formes de pouvoir.

#### **Pour les baccalauréats S, ES, STMG :**

- une épreuve terminale de compréhension orale à la fin du second trimestre, qui porte sur un document sonore ou audio-visuel d'une minute trente niveau b1 pour les lv2, b2 pour les lv1, en rapport avec l'une des 4 notions, avec trois écoutes, une pause d'une minute entre chaque, suivie de 10 minutes pour la rédaction en français. Les enseignants de l'établissement choisissent le document et corrigent l'épreuve dont la note compte pour 25 % de la note finale du bac.

- au mois de mai épreuve orale en interne : 10 minutes de préparation sans document, le candidat prépare la présentation de la notion tirée au sort par l'examineur, 5 minutes pendant lesquelles le candidat présente la notion, suivies de 5 minutes d'entretien basé sur l'exposé du candidat.

Il ne peut en aucun cas être interrogé par le professeur qu'il a eu pendant l'année.

Des distorsions ont été constatées entre les langues, en anglais les candidats étaient interrogés sur 2 notions, en allemand et espagnol sur 3 ou 4 notions. Cette note d'oral compte pour 25 % de la note finale.

- au mois de juin pour toutes ces séries, un écrit corrigé par un correcteur désigné par le Rectorat : un texte inconnu sur une des 4 notions, des questions de compréhension sur le texte et une partie rédaction. Des distorsions ont été constatées entre le niveau de l'épreuve d'espagnol et celui d'allemand. Texte d'espagnol très facile (niveau 3ème), des questions de compréhension en français, réponses demandées en français, une seule rédaction assez courte, une centaine de mots. En allemand, un texte plus difficile, des questions de compréhensions en allemand, des réponses demandées en allemand, 2 rédactions de 200 mots au total .

#### **Pour le baccalauréat L :**

pas d'épreuve de compréhension de l'oral. Un oral début juin, 10 minutes de préparation, 10 minutes de présentation par le candidat de la notion tirée au sort par l'examineur désigné par le Rectorat (le candidat a sous les yeux les documents étudiés dans l'année), puis 10 minutes d'entretien sur l'exposé du candidat. Cette note d'oral compte pour 50% de la note finale. Des distorsions ont été constatées entre les centres d'examen, dans certains centres les examinateurs posaient les questions en français, dans d'autres les questions étaient posées en langue étrangère.

Laure Hervé



Une question... Besoin d'une information... Pensez à consulter le site de la CFDT et les pages de la FEP sur ce site.

Vous avez accès aux pages réservées aux adhérents en vous identifiant sur le site.

Login: il est composé des 4 lettres et chiffres au dos de la carte d'adhérents

Mot de passe: eolienne